**PSEUDOCODES NON REMBOURSES EN AMI ET UTILISES PAR LA FACTURATION HOSPITALIERE.**

Voici une liste de pseudocodes qui n’entrainent AUCUN REMBOURSEMENT en Assurance Maladie Invalidité (AMI). Ils sont toujours facturés au patient. Il s’agit de suppléments.

Le SPI-IS n’intervient pas dans le remboursement de ces pseudocodes puisqu’ils ne sont pas pris en charge par l’AMI. Le SPI-IS intervient dans la prise en charge de pseudocodes quand il y a un remboursement AMI.

**Chaque CPAS a la liberté de prendre en charge ou non les dépenses tarifiées sous ces pseudocodes et de prendre en charge le ticket modérateur à charge du bénéficiaire.**

Tous les patients ne sont pas hospitalisés mais leur passage à l’hôpital, par exemple aux urgences, génèrent des factures.

Les pseudocodes ci-dessous concernent uniquement **la facturation hospitalière**.

**UTILISATION DE L’ANNEXE EXELL EST INDISPENSABLE POUR COMPRENDRE CETTE LISTE**

***A) BENEFICIAIRES NON HOSPITALISES***

1. **PSEUDOCODES A VISEE «MEDICALE »**

**PSEUDOCODES DE MEDICAMENTS**

750116: Préparation magistrale. Rarement utilisé.

751015 : Médicaments de catégorie D, ex: anxiolytiques (diazepam) , les spasmolytiques (buscopan\*).

**PSEUDOCODES D’EXAMENS DE DIAGNOSTIC**

960035 : Analyses de laboratoires non remboursables

960050 : Prestations de soins diagnostiques non remboursables

961236 : Produits radio-pharmaceutiques non remboursables

**PSEUDOCODES DE SOINS**

960072 : Prestations de soins thérapeutiques non remboursables

**PSEUDOCODES POUR LES IMPLANTS**

960234 : Implants non remboursables avec obligation de notification

960536 : Implants non remboursables sans obligation de notification

**PSEUDOCODES POUR PARAPHARMACIE D’AIDE A LA MOBILITE**

960374 : Produits parapharmaceutiques d’aide à la mobilité-/ d’immobilisation

**PSEUDOCODES POUR PRODUITS PARAPHARMACEUTIQUES**

960396 : produits d'hygiène **avec** code APB

960433 : Produits d'hygiène **sans** code APB

**PSEUDOCODES POUR MATERIEL A CHARGE DU PATIENT DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DIABETIQUE**

961295--961310-961332-961354-

1. **PSEUDOCODES AUTRES/DIVERS**

960190 : Lit personne accompagnante

960315 : Initiatives d'habitations protégées : Frais de séjour

960330 : Initiatives d'habitations protégées : Coûts éventuels en surplus aux frais de séjour

960352 : Initiatives d'habitations protégées : "Autres" coûts en surplus

960411 : Boisson et nourriture

960455 : Autres produits/services fournis à la demande du patient

960470 : frais d’ambulance

960492 : Confort de chambre

***B) BENEFICIAIRES HOSPITALISES***

1. **PSEUDOCODES A VISEE «MEDICALE »**

**PSEUDOCODES DE MEDICAMENTS**.

750820 : Médicaments non remboursables en hôpitaux psychiatriques et chroniques

756626 : Médicaments de catégorie D, ex: anxiolytiques (diazepam) , les spasmolytiques (buscopan\*).

757245 : Médicaments non forfaitarisés. Il s’agit des médicaments du chapitre IV **avec** information au médecin-conseil. Comme ces spécialités sont prescrites en dehors des indications du chapitre IV, elles ne sont pas prises en charge par l’AMI.

757260 : Médicaments non forfaitarisés. Il s’agit des médicaments du chapitre IV **sans** information au médecin-conseil. Comme ces spécialités sont prescrites en dehors des indications du chapitre IV, elles ne sont pas prises en charge par l’AMI.

**PSEUDOCODES D’EXAMENS DE DIAGNOSTIC**

960046: Analyses de laboratoires non remboursables

960061 : Prestations de soins diagnostiques non remboursables

961240 : Produits radio-pharmaceutiques non remboursables

**PSEUDOCODES DE SOINS**

960083 : Prestations de soins thérapeutiques non remboursables ex chirurgie esthétique

**PSEUDOCODES POUR LES IMPLANTS**

960245 : Implants non remboursables avec obligation de notification

960540 : Implants non remboursables sans obligation de notification

**PSEUDOCODES POUR PARAPHARMACIE D’AIDE A LA MOBILITE**

960385 : Produits parapharmaceutiques d’aide à la mobilité-/ d’immobilisation

**PSEUDOCODES POUR PRODUITS PARAPHARMACEUTIQUES**

960400 : produits d'hygiène **avec** code APB

960444 : Produits d'hygiène **sans** code APB

**PSEUDOCODES POUR MATERIEL A CHARGE DU PATIENT DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DIABETIQUE**

961306--961321-961343-961365

1. **PSEUDOCODES AUTRES/DIVERS**

960201 : Lit personne accompagnante)

960422 : Boisson et nourriture

960466 : Autres produits/services fournis à la demande du patient

960481 : frais d’ambulance

960503 : Confort de chambre